

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/11/2017

Réuni le : 28/11/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ANGOULEME , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANGOULEME- Salon de la BD du 26 jan 2018

Le conseil d'administration autorise le financement du projet selon les modalités décrites dans le document joint.
Cout du projet 630,00 € dont 430.00 € sur le budget en services AP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet Apprentis journalistes

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/11/2017
Réuni le : 28/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Projet-Apprentis_journalistes_fev-avril18.
Le conseil d'administration autorise le financement du projet selon les modalités décrites dans le document joint.
Cout du projet 600,00 € sur le budget en services AP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 9-1

Annule et remplace l'acte n° 9 - 2017-2018

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/11/2017

Réuni le : 28/11/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BORDEAUX , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

"Bordeaux 5-7 avril 2018 :

Le conseil d'administration autorise le projet selon les modalités décrites dans le document joint. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet. Participation par élèves : 123.20 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/11/2017
Réuni le : 28/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention UPE2A-2018 : Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et à exécuter la convention avec le collègue Jules SUPERVIELLE de Bressuire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/11/2017

Réuni le : 28/11/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dispositif BAC PRO +: Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et à exécuter la convention relative au dispositif BAC PRO +

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/11/2017

Réuni le : 28/11/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention marché ascenseur Région : Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et à exécuter la convention constitutive du groupement de commandes portant sur le marché d'entretien, dépannage et réparations des ascenseurs, monte-charges et des élévateurs pour personne à mobilité réduite (EPMR).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/11/2017

Réuni le : 28/11/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2018

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/11/2017

Réuni le : 28/11/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

En application de l'article R421-20 du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et rentre dans le cadre de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0